

PROCÈS-VERBAL RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF EHDA

18 janvier 2021

Étaient présents : Chantal Duval Nicole Leblanc Catherine Perrier
 France Lavoie Pascal Fréchette Marie-Josée Sauvé
 Isabelle Proulx Suzi Costa Chantal Dussault
 Louise Damphousse Josée Mc Cray

Étaient absents : Martine Brière Stéphane Laplante

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 19 h 05.

2. Vérification des présences

Audrey Dubé, secrétaire, vérifie les membres du comité qui sont présents et absents.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposée par Marie-Josée Sauvé et appuyée par Suzi Costa.

- Le point # 9 est devancé au point # 5, car nous avons la présence de la coordonnatrice en adaptation scolaire, Julie Garnier.

4. Parole à l'assemblée

Monsieur Mailloux, parent d'un élève à l'école des Hauteurs, est présent pour assister au comité.

5. Parole à l'agente de liaison du comité de parents

- L'agente de liaison, Suzi Costa, souhaite présenter le dépliant explicatif du comité consultatif EHDA lors de sa prochaine rencontre avec le comité de parents.
- Lors de sa dernière rencontre avec le comité de parents, Monsieur Charette a présenté le plan immobilier :
 - Nouvelles écoles primaires à Sainte-Sophie et Saint-Canut;
 - Nouvelle école secondaire à Saint-Jérôme (secteur Bellefeuille);
 - Travaux à l'école Sainte-Thérèse et Saint-Philippe (pour certains travaux, il se peut que des élèves soient déplacés d'une école à l'autre et qu'ils y retournent une fois terminés).

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 30 novembre 2020

Proposé par France Lavoie et appuyé par Chantal Dussault.

7. Retour sur le comité de travail du 21 décembre 2020

Les parents désirent conscientiser les CE des écoles sur le nombre de plans d'intervention et organiser une conférence pour les parents d'élèves HDAA.

8. Organisation d'une conférence

Chantal Duval validera auprès des professionnels s'il y en a qui désirent présenter une conférence sur l'autodétermination avant de payer un professionnel externe de notre Centre de services scolaire.

9. Présentation de la répartition des classes spécialisées et des critères d'admission 2020-2021 (invitée Julie Garnier)

- **Type de service et classe spécialisée**

Nous avons 4 types de service :

- Service temporaire, d'une durée déterminée- SIRO (service d'intervention de répit et d'observation),
- Classe spécialisée – regroupement selon des critères définis
- Mandat régional : clientèle lourdement handicapée

- **Répartition des classes spécialisées 2020-2021**

Un tableau détaillé sera envoyé au comité avec la répartition de chaque clientèle.

Principes directeurs

- L'adaptation aux besoins des élèves;
- L'élève doit être localisé dans une école le plus près de son domicile et où il y a possibilité d'ajouter un élève en classe spécialisée.

Échéancier

- Les directions peuvent soumettre le dossier d'un élève jusqu'au 2 mars afin qu'il soit accepté ou refusé en classe spécialisée. L'analyse de tous les dossiers sera faite par les professionnels du SRÉ du 12 au 19 mars 2021.

Processus et critères

- Chaque direction d'école est responsable de soumettre le dossier de l'élève
- Chaque dossier est soumis à un comité d'analyse pour déterminer si le dossier est recevable. Ce comité est composé de direction d'école, d'une conseillère pédagogique, psychologue, psychoéducatrice, orthophoniste et ergothérapeute.

Organisation des comités

- Comité interne : 2 fois par année (en décembre pour l'année en cours et en mars pour l'année scolaire suivante);
- Comité externe : Chaque semaine pour les élèves qui arrivent d'un autre centre de services scolaires.

10. Présentation des 10 éléments de conformité des plans d'intervention

- Présentation des 10 éléments de conformité qui doivent être présents dans un plan d'intervention.
- Nombre de plans d'intervention actifs au 30 septembre 2020
 - 2533 PI au primaire sur 15 000 élèves;
 - 2502 PI au secondaire sur 9000 élèves.

11. Prochaine rencontre : 22 février, 19h (comité de travail)

La rencontre se tiendra par Microsoft Teams. Audrey Dubé enverra à tous les parents le lien par courriel.

12. Levée de l'assemblée

La rencontre se termine à 21 h 20.